



Municipalité Saint-Adrien

1589, rue Principale – Saint-Adrien (Québec)
Tél. : (819) 828-2872 – Fax : (819) 828-0442
municipalite@st-adrien.com

Formulaire pour l'enregistrement d'un chien

Propriétaire de chien	
Nom :	
Adresse complète :	
Téléphone :	Courriel :

Identification du chien
Nom :
Race :
Couleur :
Année de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Signe distinctif :

Identification du chien
Nom :
Race :
Couleur :
Année de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Signe distinctif :

Selon le Règlement 174-2014 article 22 : Nul ne peut garder, dans une unité d'habitation et ses dépendances ou sur le terrain où est située cette unité d'habitation, un total maximum de deux (2) chiens.

Provenance du chien/ancien propriétaire
Particulier :
SPA :
Éleveur :

Provenance du chien/ancien propriétaire
Particulier :
SPA :
Éleveur :

Informations médicales sur le chien*
Vaccin contre la rage à jour : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date :
Stérilisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Son poids :
Micropuce : <input type="checkbox"/> Oui # _____ <input type="checkbox"/> Non
Nom du vétérinaire :
Téléphone :
Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables :
Chien décédé <input type="checkbox"/>
Chien vendu ou donné <input type="checkbox"/>
Nom d'une autre municipalité où le chien est enregistré :

Informations médicales sur le second chien*
Vaccin contre la rage à jour* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date :
Stérilisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Son poids :
Micropuce : <input type="checkbox"/> Oui # _____ <input type="checkbox"/> Non
Nom du vétérinaire :
Téléphone :
Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables :
Chien décédé <input type="checkbox"/>
Chien vendu ou donné <input type="checkbox"/>
Nom d'une autre municipalité où le chien est enregistré :

*Obligatoire si le chien a été déclaré potentiellement dangereux.

Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien.

Chien déclaré dangereux
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Second chien déclaré dangereux
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



Municipalité Saint-Adrien

1589, rue Principale – Saint-Adrien (Québec)
Tél. : (819) 828-2872 – Fax : (819) 828-0442
municipalite@st-adrien.com

Décision ou jugement à l'égard d'un chien

Déclarer toute décision ou jugement à l'égard du chien, du propriétaire ou gardien du chien rendue par une municipalité ou d'une cour de justice locale en vertu d'un règlement découlant de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

Oui Non

Si oui, fournir une copie de la décision ou du jugement

Veuillez déclarer tout incident lié à votre ou à vos chiens (comportement dangereux, agression, morsure, etc.)

Premier chien :

Second chien :

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Le propriétaire ou le gardien qui fournit tout renseignement faux ou trompeur est passible d'une amende de 250\$ à 750\$ ou du double pour une récidive.

Signature : _____ Date : _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Identification du chien (chien 1)	Identification du chien (chien 2)
Date :	Date :
# Médaille :	# Médaille:
<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Renouvellement

Informations générales :

Prix de la licence : 20 \$ Annuel pour un chien stérilisé (avec preuve du vétérinaire)
25 \$ Annuel pour un chien non stérilisé

Modalité de paiement :

Pour le premier enregistrement :

- Sur place au bureau municipal (par chèque ou en argent)

Pour le renouvellement

- Résident : Inclus avec le compte de taxes annuelles
- Locataire : Sur place au bureau municipal (par chèque ou en argent) ou par la poste avec le formulaire (chèque)

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : Municipalité Saint-Adrien

Retournez ce formulaire à l'adresse suivante : 1589, rue Principale Saint-Adrien (Québec) JOA 1C0

Enregistrer le chien dans un délais de 30 jours dès l'acquisition du chien ou le jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Source : Règlement d'application de la *Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.